

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 05394 Numéro SIREN : 535 170 914 Nom ou dénomination : 6ème Sens Promotion

Ce dépôt a été enregistré le 30/08/2023 sous le numéro de dépôt B2023/029652

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 6EME SENS PROMOTION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		30 quai CLAUDE BERNARD 69007 LYON		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		5 3 5 1 7 0 9 1 4 0 0 0 2 7		Néant		*	
				Exercice N clos le,		31/12/2022	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	COPIE CERTIFIEE CONFORME		
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 086 846	229 803	857 043
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	4 065 158		4 065 158
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	23 470		23 470
	TOTAL (II)		BJ		BK	229 803	4 945 672
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	2 264 502	BM		2 264 502
		En cours de production de biens	BN	1 924 833	BO	276 611	1 648 221
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	6 104 376	BY		6 104 376
		Autres créances (3)	BZ	24 087 546	CA	8 500	24 079 046
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	1 556 877	CG		1 556 877	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	5 944	CI		5 944	
	TOTAL (III)	CJ	35 944 081	CK	285 111	35 658 969	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	41 119 557	IA	514 915	40 604 642	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 6EME SENS PROMOTION</u>				Néant ☐ *	
					Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000.....)			DA	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)			DG	4 514 785
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	55 355
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	4 680 141
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	1 821 727
	TOTAL (III)			DR	1 821 727
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	508 593
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)			DV	30 664 241
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 514 857
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 412 865
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	30
	Autres dettes			EA	2 185
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	34 102 773	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	40 604 642	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Ecart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	33 684 954
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 6EME SENS PROMOTION							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	5 521 679	FH		FI	5 521 679	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	5 521 679	FK		FL	5 521 679	
	Production stockée*					FM	803 031	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	6 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	81 181	
	Autres produits (1) (11)					FQ	21	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	6 411 913
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	6 024 238	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	53 926	
	Salaires et traitements*					FY	1 825 543	
	Charges sociales (10)					FZ	749 846	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	124 413
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1 261	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	8 779 230
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(2 367 316)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	5 261	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2 915 573	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	344	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	2 915 917	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	529 893	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	529 893	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 386 024	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	13 446	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS 6EME SENS PROMOTION										Néant ☐ *	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	70 043
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	70 043
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	25
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	27 430
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	27 455
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	42 588
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	679
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	9 397 874
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	9 342 519
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	55 355
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières								HY	4 152
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *								HP	
		- Crédit-bail immobilier								HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	245 350
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	499 286
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								HX	20 000
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD	
	(9)	Dont transferts de charges								A1	55 981
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5									
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives A6		obligatoires A9					
			Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8						
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N		
								Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Pénalités, amendes fiscales et pénales								25			
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés								27 430			
Produits des cessions d'éléments d'actif									70 043		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N		
								Charges antérieures	Produits antérieurs		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 6EME SENS PROMOTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 40 604 642 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 55 356 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/05/2023 par le dirigeant de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 04/11/2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

CONTRATS À LONG TERME

Les ventes en état futur d'achèvement sont des contrats à long terme. La société applique la méthode dite à l'achèvement pour ces contrats. La méthode de l'achèvement consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et le résultat au terme de l'opération, les travaux en cours étant constatés à la clôture de l'exercice à hauteur des charges qui ont été engagées. Les ventes réalisées sont, quant à elles, comptabilisées en produits constatés d'avance.

FRAIS FINANCIERS

La société a opté pour l'intégration du coût des emprunts dans le coût de revient des encours de production.

VALORISATION DES ENCOURS DE PRODUCTION

Les encours de production sont valorisés au coût de revient. Celui-ci intègre tous les frais directs et indirect engagés à la production du programme immobilier. Ces frais sont constitués par :

- le coût d'acquisition des terrains, coût incluant le prix d'achats, les honoraires liés à l'acquisition, les droits d'enregistrement ...
- le coût de construction de l'immeuble
- les honoraires techniques
- les honoraires de commercialisation des lots vendus
- les taxes liées à la construction
- le coût des emprunts (commissions et intérêts bancaires, intérêts versés aux associés)
- tout autres frais directement lié à la construction de l'immeuble

VALORISATION DES STOCKS DE PRODUITS FINIS

Les stocks de produits finis sont valorisés au coût de production. Ce coût intègre tous les frais directement liés à la construction des lots restant à vendre (frais cités ci-dessus), hors frais de commercialisation des lots vendus, frais qui sont comptabilisés en charge lors de la livraison du bien vendu conformément au règlement ANC N° 2012-05 publié le 08/11/2012.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

** Règles et méthodes comptables****Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	342 279	474 239		816 518
- Matériel de transport	276 170	65 892	100 524	241 537
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	28 792			28 792
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	100 010	374 229	474 239	
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	747 249	914 360	574 763	1 086 847
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	4 064 083	3 385	2 310	4 065 158
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	22 945	526		23 471
Immobilisations financières	4 087 028	3 911	2 310	4 088 629
ACTIF IMMOBILISE	4 834 278	918 271	577 073	5 175 476

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste		474 239		474 239
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		440 121	3 911	444 032
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		914 360	3 911	918 271
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		474 239		474 239
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		100 524	2 310	102 834
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		574 763	2 310	577 073

 Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Notes sur le bilan

Tableau réalisé en Kilo-EURO

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SCI LYON PUISARD 2021	1	-11	85,50	1	1	1 052			-8	
SCI CASA ROSA	1	39	95,00	1	1	-11			39	37
SCI HAIKU	1		95,00	1	1	42				
SAS SOCIETE LYONNAISE DE PR	4 025	196	100,00	3 885	3 885	-3 957			235	
SCI PIERRE DOREE	1		95,00	1	1	-27				
SCI MARCY-L'ORME	1	-105	75,00	1	1	335			-22	
SCI DECINES ALLEE DE LOUISE 2	1	-198	86,00	1	1	2 177			-39	
SCI LE COSTE	1	-10	90,00	1	1	-271			-10	-9
SNC CESSY BELLE FERME	1	612	70,00	1	1	606		644	612	429
SCI LE JARDIN DE MARIE	1	-2	98,00	1	1	-79			-2	-2
SCI AMBIANCE DOREE	1	105	70,00	1	1	9			105	74
SCI TASSIN VERNIQUE 2022	1	-4	80,00	1	1	747			-4	
SCI ELYONNE	1		98,00	1	1	34				
SCI SEPTEM	1	40	95,00	1	1	-40		11	40	38
SCI BLOOM 6	1	-143	97,50	1	1	973			-40	
SCI LES TERRASSES DE LA VOIE	1		60,00	1	1	12				
SCI VICTOIRE		1	98,00			1			1	1
SCI LES ESTAMPES	1	-63	88,00	1	1	1 640			-6	
SCI LYON - FRATERNELLE 2022	1	-3	66,00	1	1	703			-3	
SCI LE JARDIN DE SAPPORO	1		95,00	1	1					
SCI AMBRE	1		98,00	1	1	-46				
SCI MONTBRISON - SEGUIN 2022	1	-2	80,00	1	1	598			-2	
SCI ECULLY SAQUIN 2021	10	-3	50,01	5	5	11			-3	-2
SCI VIA VERDI			95,00							
SCI VERPIGUA	1	-36	95,00	1	1	165			-10	
SCI RILOUPE	3	-120	72,00	2	2	3 376			-92	
SCI SANTA CONSORTIA	1	747	85,00	1	1	14		6 373	816	635
SCI LE DOMAINE DE JULIETTE	1		100,00	1	1	-10				
SCI M-2CORPS	1	1 100	94,50	1	1	1 072		10 561	1 179	1 040
SCI DECINES VERNE 2021	1	-9	95,00	1	1	1 719			-3	
SCI SUZANNA	1	-1	90,00	1	1	-31			-1	-1
SCI L'ARCHE DE TEODORA	1	-3	90,00	1	1	36			-3	-3
SCI DECINES JAURES 2022			90,00	1	1	759				
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)										
SNC VIENNE LA COLLINE	1	-92	50,00	1	1	1 464			-92	
SARL RICHERENCHES IMMOBILIE	1		25,00							
SNC CARAMONTINO GPS	1	820	33,00			78		2 722	820	271
SAS DESSAIX AGEMENAGEMENT	1		34,00							
SCI LYON 7 8-10 RUE LIEUTENAN	1	5	33,33			90			5	2
SCI CALUIRE PASTEUR BRANLY	1	89	30,00			137			377	27
SCI BEYNOST CENTRALE 2020	1	-33	43,00			764			-8	
SCI LES CONFIDENTIELS	1	72	50,00	1	1	15			72	36
SCI QUARTIER DESSAIX	1		40,00							
SCI STUDY WEST	1	150	16,00			24			150	24
SCI VICTORIAN PARK	1	-1	40,00			-28			-1	
SCI LYON GERLAND	3	-10	40,00	1	1	750			-10	
SNC NOEUD DE RANVIER	1	-4	50,00	1	1	201			-4	
SNC UNIVERSITE 2011	1	-2	30,00			8			-1	
SEP LA COTIERE DES DOMBES	1		50,00	1	1	-21				
SCI CLUB 55	1	212	25,00			-26			212	53
SCI 7-4-12 RUE DES GIRONDINS	1	24	33,00			115			24	5
SCI ECULLY RANDIN	1	6	50,00	1	1	105			6	
SCI SALENGRO 2013	1	-155	50,00	1	1	24				

 Notes sur le bilan

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	13 171	64 683		77 854
- Matériel de transport	155 121	59 730	73 093	141 758
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 192			10 192
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	178 484	124 413	73 093	229 803
ACTIF IMMOBILISE	178 484	124 413	73 093	229 803

 Notes sur le bilan**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 30 221 339 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	23 471		23 471
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	6 104 377	6 104 377	
Autres	24 087 546	24 087 546	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	5 945	5 945	
Total	30 221 339	30 197 868	23 471
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients fact. a établir	3 933 804
Fourniss.autres avoirs a recev	420 000
Total	4 353 804

 Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 100 000,00 EURO décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 100,00 EURO.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales	1 821 728				1 821 728
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	1 821 728				1 821 728
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 34 102 774 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	508 593	90 774	370 228	47 591
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 514 858	1 514 858		
Dettes fiscales et sociales	1 412 865	1 412 865		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	30	30		
Autres dettes (**)	30 666 428	30 666 428		
Produits constatés d'avance				
Total	34 102 774	33 684 955	370 228	47 591
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	210 516			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	88 592			
(**) Dont envers les associés	30 664 242			

Charges à payer

	Montant
Fourniss. fact.non parvenues	128 282
Int.courus s/emp.aup.etablt.crédit	1 069
Dettes provis. pr congés à payer	77 018
Charges sociales s/congés à payer	34 658
Etat autres ch. a payer	10 302
Total	251 329

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	5 945		
Total	5 945		

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	1 821 727,75			1 821 727,75
Provisions pour charges				
Provisions pour dépréciation	310 311,84		25 200,00	285 111,84
Total	2 132 039,59		25 200,00	2 106 839,59
Exploitation			25 200,00	
Financières				
Exceptionnelles				

** Autres informations**

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en EURO
Effets escomptés non échus	
Total avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Emprunt CACE- Cautiun 6ème sens immobilier investissements	507 524
Total autres engagements donnés	507 524
Total	507 524
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

6^{ème} Sens Promotion

SASU au capital de 100 000 €

30, quai Claude Bernard

69007 Lyon

535 170 914 RCS Lyon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS GENERALES ORDINAIRES

DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2023

Sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022

QUATRIEME DECISION

L'associée unique affecte le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de 55 355,74 € en totalité au compte « Autres réserves ».

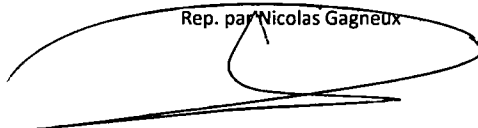
Cette décision a été adoptée sans réserve par l'associée unique.

Certifié conforme

6^{ème} Sens Immobilier - Investissement

Présidente

Rep. par Nicolas Gagneux



**COPIE CERTIFIEE
CONFORME**



6^{ème} SENS PROMOTION
Société par Actions Simplifiée
au Capital de : 100 000 euros
Siège Social : 30 quai Claude Bernard
69007 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022



MAZA SIMOENS
Commissaire aux comptes
26 rue Raspail
69600 OULLINS



Delphine Michard-Grunwald
Sébastien Belmont
Benjamin Schlicklin
Neila Ghith

Experts-Comptables
Commissaires aux comptes

6^{ème} SENS PROMOTION
Société par Actions Simplifiée
au Capital de : 100 000 euros
Siège Social : 30 quai Claude Bernard
69007 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

A l'Associée unique de la société **6^{ème} SENS PROMOTION**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'**Associée unique**, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **6^{ème} SENS PROMOTION** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Lyon

Tél. : +33 (0)4 72 66 20 00
E-mail : contact@fifty-bees.com
www.fifty-bees.com

26 rue Raspail • 69600 Oullins
FRANCE



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne **les titres de participations, les stocks et les créances**.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévu à l'article D. 441-6 du code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Oullins,
Le 15 juin 2023

MAZA SIMOENS
Commissaire aux Comptes

Benjamin SCHLICKLIN